

VINISTORIA



30/12/2014

Modification des droits d'accises 2015

Préalable

Le 1^{er} janvier 2015 les droits d'accises sur les boissons alcoolisées seront réévalués sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation pour 2013, soit 0.70%, pour la majorité des taxes.

Tableaux des évolutions au 1^{er} janvier 2015

Articles CGI	Code Taxe	Nature de la mesure	Montants 2014	Montants au 1er janvier 2015
317	L443	bouilleurs de crus (10 litres maximum par campagne)	859.31 €	865.33 €
317		bouilleurs de crus (au-delà de 10 litres par campagne)	1 718.61 €	1 730.64 €
402 Bis	L423	droit de consommation (VDN par hl/vol)	46.59 €	46.92 €
402 Bis	L402 / L425	droit de consommation (produits intermédiaires <= 18°) par hl/vol	186.36 €	187.66 €
403	L433	droit de consommation (rhum DOM) par hl/AP	859.79 €	865.81 €
403	L405/ L412/ L435/ L440	droit de consommation (tarif général) par hl/AP	1 718.61 €	1 730.64 €
438	L393	droit de circulation (cidres) par hl/vol	1.31 €	1.32 €
438	L387 / L390	droit de circulation (vins tranquilles, autres pds fermentés) par hl/vol	3.72 €	3.75 €
438	L385	droit de circulation (vins mousseux, effervescents) par hl/vol	9.23 €	9.29 €
520 A	L453	droit spécifiques sur les bières (moins de 2,8 % vol) par hl/AP	366.00 €	369.00 €
520 A	L455	droit spécifiques sur les bières (> 2.8 % vol) par hl/AP	733.00 €	738.00 €
520 A	L457 L463 L467	droit spécifiques sur les bières par hl/AP L457 : Brasseurs < 10 000 hl L463 : Brasseurs > 10 000 hl et < 50 000 hl L467 : Brasseurs > 50 000 hl et <200 000 hl	366.00 €	369.00 €
520 Alb	L473	Boissons non alcoolisées	0.54 €	0.54 €
1613 Bis	L540	Taxe premix par décilitre/alcool pur	11.00 €	11.00 €
L 245-9 séc.soc	L658	Cotisation Sécurité Sociale (Spiritueux > 18° hors Rhum des DOM) par hl/vol AP	551.82 €	555.68 €
L 245-9 séc.soc	L662	Cotisation Sécurité Sociale (Spiritueux > 18° Rhum des DOM) par hl/vol AP	551.82 €	555.68 €
L245-9 séc.soc	L666	Cotisation Sécurité Sociale (Produits intermédiaires > 18°) par hl/vol. EFF	46.59 €	46.92 €
	L670	Cotisation Sécurité Sociale (VDN AOC > 18°) par hl/vol. EFF	18.64 €	18.77 €
	L674	Cotisation Sécurité Sociale (Bières>18°) par hl/vol AP	293.00 €	295.00 €
	L678	Cotisation Sécurité Sociale (Bières>18° Brasseries <=10 000 hl) par hl/vol AP	147.00 €	148.00 €
	L682	Cotisation Sécurité Sociale (Bières>18° Brasseries >10 000 hl et <=50 000 hl) par hl/vol AP	147.00 €	148.00 €
	L686	Cotisation Sécurité Sociale (Bières>18° Brasseries >50 000 hl et <=200 000 hl) par hl/vol AP	147.00 €	148.00 €
520 C	E666	Contribution sur les boissons contenant des édulcorants	7.45 €	7.50 €
520 B	E672	Contribution sur les boissons contenant des sucres ajoutés	7.45 €	7.50 €
520 B	E999	Contribution sur les boissons Energisantes E999 = 102.61 + 7.50 = 110.11 dans Vinistoria (calcul Boisson énergisante + Boisson sucrée)	101.90 €	102.61 €

Impact dans Vinistoria

Mise à jour logiciel

La mise à jour concernant les taux de droits d'accises et la vignette Sécurité Sociale doit être installée **avant toute saisie de mouvement** (opération commerciale, mouvement de stock, fabrication) sur l'année 2015.

Après mise à jour, tout mouvement prendra en compte les nouveaux taux de taxation.

Il faut donc livrer et facturer toute opération commerciale devant être comptabilisée sur 2014 avant de réaliser la mise à jour.

Installation de la mise à jour

Pour le téléchargement de la mise à jour, se rendre sur le portail <http://lgiportailviti.lgistudio.fr/>, se rendre dans la rubrique Version, puis Vinistoria et enfin Gestion des taxes 2015.



The screenshot shows a web interface titled "Gestion des taxes 2015". It contains two main sections, each with a folder icon, a name, and two buttons: "Détails" and "Téléchargement".

- Section 1: "Téléchargement_Mise_à_Jour_Taxes" with "Détails" and "Téléchargement" buttons.
- Section 2: "Documentation_Gestion_Des_Taxes" with "Détails" and "Téléchargement" buttons.

Téléchargez ainsi la mise à jour correspondante.

Après téléchargement de la mise à jour, décompresser le fichier et copier tous les fichiers sur votre serveur dans un même répertoire (par défaut f:\lgi\Maj Vinistoria Droits).

A partir du serveur et une fois que tous les utilisateurs sont sortis de Vinistoria, lancer la mise à jour en double-cliquant sur le programme « FISynchroBase.exe ».



Cette méthode est aussi valable pour les opérations de type « Offre », « Réservations » ainsi que pour les achats.

Duplication de commande

La duplication d'une commande calculée sur la base des taux d'accises d'avant 2015 génère une nouvelle commande identique à celle d'origine. Il est donc nécessaire de réinitialiser les taux pour l'année 2015 à l'aide d'une des méthodes citées auparavant.

Avoir automatique

Lors de la réalisation d'un avoir automatique, les droits d'accises ne sont pas actualisés dans celui-ci. De ce fait, il est nécessaire de réserver cette opération à des annulations de factures sur le mois de décembre 2014.

En effet, le taux appliqué sera alors celui de 2014.

Avoir avec saisie

Même fonctionnement que la duplication de commande. Il faut ensuite réinitialiser les taux des droits d'accises pour l'année 2015.

Viniflux

La validation de mouvements avec des droits d'accises au taux de 2014 sur l'année 2015 provoquera l'apparition de deux lignes par taxe utilisé dans la liquidation des droits et taxes :

Liquidation droits et taxes						
Mois : Janvier 2009			Imprimé le : 12/12/2008 15:17:17 ViniFlux 7.5.4			
N° d'accise : FR093			Volumes exprimés en Hl.			
Bureau de douane : Angers						
Empreinte du N° au N°			Régime A			
Déclaration de liquidation						
Mise à la consommation						
Désignation taxe	Vol DAC non soumis	Vol CRD	Autres	Vol Total soumis	Taux / Hl	Montant
L440 - Tous Spiritueux	0.0000	0.0000	- 0.0137	- 0.0137	1 450.00 €	- 20 €
L440 - Tous Spiritueux	0.0000	0.0000	0.0840	0.0840	1 471.75 €	124 €
L595 - Vignette SS	0.0000	0.0000	- 0.1260	- 0.1260	130.00 €	- 16 €
L595 - Vignette SS	0.0000	0.0000	0.2100	0.2100	160.00 €	34 €
	0.0000	0.0000	0.1543	0.1543		122 €
Total droits et taxes						122 €

Dans le cas présent, un avoir avec réintégration des marchandises a été réalisé avec les taux 2009 des droits d'accises et de la vignette SS.